



# Déchetterie

## Contact Déchetterie

Tel : 05.61.98.49.32

## Le fonctionnement

L'accès aux deux déchetteries Mane et Saint-Martory est désormais possible.

L'accès est autorisé aux habitants, artisans ou commerçants résidant à titre principal ou secondaire sur le territoire de l'une des communes adhérentes au fonctionnement de cette activité spécifique "déchetterie".

L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules légers de largeur carrossable inférieure ou égale à 2.25m et de P.T.A.C inférieure à 3.5 tonnes.

L'accès à la déchetterie est autorisé sur présentation de la carte d'usager qui est délivrée par les maires des communes adhérentes au fonctionnement de la déchetterie

## Horaires

OUVERTURE Hiver		OUVERTURE Eté	
1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars		1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
8h-12h 13h30-17h30		8h30-12h 13h30-18h	
Mane : ouvert du lundi au samedi matin et après-midi	Saint-Martory : ouvert mardi mercredi vendredi et samedi matin et après-midi  Jeudi après-midi  Fermée le lundi	Mane : ouvert du lundi au samedi matin et après-midi	Saint-Martory : ouvert mardi mercredi vendredi et samedi matin et après-midi  Jeudi après-midi 14h-18h  Fermée le lundi



Les déchetteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

L'accès à la déchetterie devra se faire au plus tard 15 minutes avant la fermeture afin d'avoir le temps suffisant pour décharger

## Les dépôts autorisés et interdits

Sont acceptés les déchets suivants :

- \* Ferrailles et métaux non ferreux
- \* papiers, cartons
- \* huiles usagées de vidange
- \* verre
- \* déchets de jardin
- \* déchets encombrants
- \* batteries et piles
- \* bouteilles plastiques
- \* bois
- \* mobiliers
- \* aiguilles des particuliers en auto-médication
- \* déchets d'équipements électriques et électroniques

Sont interdits :

- \* les éléments entiers de voitures ou camions
- \* les ordures ménagères
- \* les cadavres d'animaux
- \* les produits toxiques ou dangereux, corrosifs ou instables
- \* Les produits explosifs, inflammables ou radioactifs
- \* les déchets anatomiques ou infectieux
- \* les déchets hospitaliers
- \* les déchets industriels
- \* les déchets putrescibles